

15 jan 2015 -11:06

Appartient à Conseil des ministres du 16 janvier 2015

Lutte contre la piraterie maritime

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal autorisant pendant deux ans l'entreprise de sécurité maritime I.B.S Internationale Bodyguard & Sicherheitsagentur e.K à effectuer des activités de surveillance, de protection et de sécurité à bord de navires belges pour lutter contre la piraterie.

le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé un projet d'arrêté royal refusant à l'entreprise Seaguard Security LLC l'autorisation d'exercer les mêmes activités de surveillance, de protection et de sécurité à bord des navires, faute de certains éléments permettant la vérification du respect des conditions légales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>